



CBD



Convention on Biological Diversity

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/19/6
15 septembre 2015

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Dix-neuvième réunion

Montréal, 2-5 novembre 2015

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire*

DIVERSITE BIOLOGIQUE ET SANTE HUMAINE

Note du Secrétaire exécutif

INTRODUCTION

1. A ses neuvième, dixième et onzième réunions, la Conférence des Parties a préconisé et accueilli avec satisfaction le renforcement de la coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et autres organisations concernées sur des questions qui se trouvent au carrefour de la diversité biologique et de la santé. A sa douzième réunion, elle a, dans sa décision XII/21, accueilli avec satisfaction l'état d'avancement de la préparation du *State of Knowledge Review: Connecting Global Priorities: Biodiversity and Human Health* (paragraphe 6) et prié le Secrétaire exécutif de finaliser cette analyse. La Conférence des Parties a également souligné la pertinence des corrélations entre la diversité biologique et la santé humaine pour le programme de développement de l'après 2015 et les objectifs du développement durable, et, dans ce contexte, invité les Parties et autres parties prenantes concernées à prendre en compte les informations que contient le *State of Knowledge Review* pour recenser les possibilités d'appuyer mutuellement la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et les stratégies, plans et programmes pour la santé humaine (paragraphe 7). De plus, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de préparer un rapport sur les conséquences des conclusions du rapport intitulé *State of Knowledge Review* et de faire rapport sur cette tâche à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques aux fins d'examen avant la treizième réunion de la Conférence des Parties (paragraphe 9 a) et h)).

2. La procédure d'élaboration du *State of Knowledge Review* a été décrite dans des documents antérieurs mis à la disposition de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/18/17) et de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/12/21).

3. Un résumé du *State of Knowledge Review*, accompagné de messages clés, a été présenté conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé au 14e Congrès mondial sur la santé publique tenu le 13 février 2015 à Kolkata (Inde). Le rapport final complet a été publié lors d'une session consacrée à la diversité biologique et à la santé humaine tenue le 4 juin 2015 à Bruxelles (Belgique)

* UNEP/CBD/SBSTTA/19/1.

durant la semaine verte. Le rapport complet a également été rendu disponible à cette date sur les sites Web de la Convention sur la diversité biologique et de l'Organisation mondiale de la santé¹.

4. Le résumé du document intitulé *State of Knowledge Review* est reproduit dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/19. Le présent rapport examine dans sa section II les incidences de ce document.

5. Le Secrétaire exécutif a également contribué en qualité de membre du panel scientifique à l'élaboration du document *Safeguarding human health in the Anthropocene epoch: report of The TRockefeller Foundation–Lancet Commission on planetary health*, publié dans *The Lancet* et lancé le 16 juillet 2015².

6. S'inspirant du document *State of Knowledge Review* ainsi que du rapport susmentionné sur la santé planétaire et de rapports pertinents de l'Organisation mondiale de la santé, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, prépare un rapport thématique mondial intitulé *Healthy Environment - Healthy People*, qui sera présenté en mai 2016 à la deuxième réunion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

7. Dans la décision XII/21, la Conférence des Parties a également prié le Secrétaire exécutif de faire rapport à l'Organe subsidiaire sur deux tâches additionnelles : a) préparer, en s'inspirant des conclusions du *State of Knowledge Review*, une synthèse de l'information disponible sur les corrélations entre la diversité biologique et les maladies infectieuses émergentes comme le virus Ebola (paragraphe 9 f)) et b) encourager de plus amples recherches sur le rapport entre la diversité biologique et l'éclosion de maladies (paragraphe 9 g)). Ces tâches seront poursuivies en collaboration avec des partenaires, une fois les ressources nécessaires devenues disponibles.

8. Comme suite au paragraphe 9 d) de la décision XII/21, le Secrétariat de la Convention et l'Organisation mondiale de la santé ont signé un mémorandum d'accord³ qui envisage la création conjointe d'un groupe de liaison, lequel renforcera plus encore la collaboration sur les liens entre la diversité biologique et la santé avec d'autres organisations concernées comme le demande le paragraphe 8 e) de la décision. Toutefois, aucun atelier additionnel de renforcement des capacités n'a été organisé, comme il était également demandé dans le paragraphe 8 d), et ce, faute des ressources nécessaires.

II. INCIDENCES DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU STATE OF KNOWLEDGE REVIEW, LIANT DEUX PRIORITES MONDIALES : DIVERSITE BIOLOGIQUE ET SANTE HUMAINE

Le State of Knowledge Review

9. Le *State of Knowledge Review* été préparé par le Secrétariat et l'Organisation mondiale de la santé en collaboration avec un groupe pluridisciplinaire de plus de 100 experts issus des secteurs de la santé, de la diversité biologique et d'autres secteurs et disciplines apparentés. Au nombre d'autres partenaires clés figurent Bioversity International, COHAB Initiative, DIVERSITAS, EcoHealth Alliance, Fundação Oswaldo Cruz (FIOCRUZ), Platform for Agrobiodiversity Research, l'Institut d'études supérieures de l'Université des Nations Unies et Wildlife Conservation Society, Health & Ecosystems: Analysis of Linkages (HEAL), notamment. Le *State of Knowledge Review* a également bénéficié des résultats de deux ateliers régionaux sur les liens entre la diversité biologique et la santé humaine, le

¹ Disponible aux adresses suivantes : <http://www.cbd.int/health/stateofknowledge> et <http://www.who.int/globalchange/publications/biodiversity-human-health/en/>.

² Disponible à l'adresse suivante : <http://press.thelancet.com/PHCommission.pdf>.

³ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/doc/agreements/agmt-who-2015-07-23-mou-en-web-en.pdf>.

premier pour l'Amérique latine et les Caraïbes tenu en septembre 2012 à Manaus au Brésil et le second pour l'Afrique tenu en avril 2013 à Maputo au Mozambique⁴.

10. Le *State of Knowledge Review* est destiné aux responsables de l'élaboration des politiques, praticiens et chercheurs qui travaillent dans les domaines de la conservation de la diversité biologique, de la santé publique, du développement, de l'agriculture et d'autres secteurs pertinents. Il se compose de trois grandes parties. La Partie I, qui introduit les concepts de la diversité biologique et de la santé, les déterminants sociaux et environnementaux de la santé, de la diversité biologique et des services écosystémiques, donne une vue d'ensemble des différentes manières dont la diversité biologique et la santé sont corrélées. Elle tient compte également des vecteurs communs du changement qui influent sur la santé publique et la diversité biologique, et préconise l'utilisation systématique d'approches d'intégration comme 'Un monde, une seule santé', Ecohealth et l'approche écosystémique, qui cherche à unifier des domaines différents mais complémentaires. La Partie II fait un examen approfondi des preuves scientifiques au lien entre la diversité biologique et la santé. La Partie III examine des thèmes intersectoriels clés à l'intersection de la diversité biologique et de la santé. Le dernier chapitre examine des outils complémentaires et recense des éléments additionnels à l'appui de l'élaboration de politiques cohérentes sur la diversité biologique ainsi qu'à l'appui de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, des objectifs du développement durable et du programme de développement pour l'après 2015.

11. Le *State of Knowledge Review* examine les liens entre la santé et la diversité biologique dans le contexte de la définition générale de la santé adoptée par l'Organisation mondiale de la santé : "Un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité"⁵.

12. L'examen note que la diversité biologique et la santé humaine sont liées entre elles de différentes manières :

- a) Premièrement, la diversité biologique donne lieu à des avantages pour la santé. C'est ainsi par exemple que différentes espèces et différents génotypes fournissent des nutriments et des médicaments. La diversité biologique sous-tend également le fonctionnement écosystémique qui fournit des services tels que la purification de l'air et de l'eau, la lutte contre les parasites et les maladies, et la pollinisation. Toutefois, elle peut aussi être une source d'agents pathogènes, ce qui donne des résultats négatifs pour la santé.
- b) Deuxièmement, les vecteurs du changement ont une influence négative aussi bien sur la diversité biologique que sur la santé en parallèle. Par exemple, la pollution de l'air et de l'eau peut causer un appauvrissement de la diversité biologique et avoir des impacts directs sur la santé.
- c) Un troisième type d'interaction vient des impacts qu'ont les interventions du secteur de la santé sur la diversité biologique et les interventions liées à la diversité biologique sur la santé humaine. Par exemple, l'utilisation de produits pharmaceutiques peut conduire à la libération d'ingrédients actifs dans l'environnement et endommager les espèces et les écosystèmes, ce qui, à son tour, peut avoir des effets d'entraînement négatifs sur la santé humaine. Les aires protégées ou les

⁴ Les rapports et autres informations sur les ateliers tenus à Manaus au Brésil et à Maputo au Mozambique sont respectivement disponibles aux adresses suivantes : <https://www.cbd.int/health/workshop/americas> et <https://www.cbd.int/health/workshop/africa>. Un article évalué par des pairs qui s'inspire des expériences des ateliers régionaux de renforcement des capacités de la CDB et de l'OMS sur la diversité biologique et la santé intitulés « From Manaus to Maputo: toward a public health and biodiversity framework » préparé par le Secrétariat, l'OMS et l'Organisation panaméricaine de la santé dans la revue *EcoHealth* en septembre 2014. L'article complet est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4111881/>.

⁵ Préambule de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé telle qu'elle a été adoptée par la Conférence internationale sur la santé tenue à New York du 19 au 22 juin 1946, signée le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats (Documents officiels de l'Organisation mondiale de la santé, no. 2, p. 100) et entrée en vigueur le 7 avril 1948.

interdictions de chasser pourraient nier l'accès des collectivités locales à la viande de brousse et autres sources sylvestres d'aliments et de médicaments avec des impacts négatifs sur la santé. Des interactions positives de ce genre sont également possibles comme par exemple la création d'aires protégées qui peuvent protéger les approvisionnements en eau avec des avantages positifs pour la santé.

13. Le *State of Knowledge Review* analyse l'importance de ces corrélations dans un certain nombre de domaines de pertinence pour la santé publique. Des messages clés sont donnés dans les domaines ci-après du résumé qui devrait être consulté pour de plus amples informations (UNEP/CBD/SBSTTA/19/6/Add.1) :

- a) qualité de l'air et de l'eau;
- b) production alimentaire et nutrition;
- c) diversité microbienne et maladies non transmissibles;
- d) maladies infectieuses;
- e) fabrication de produits pharmaceutiques;
- f) médecine traditionnelle;
- g) bien-être mental, physique et culturel;
- h) impacts des produits pharmaceutiques sur la diversité biologique et conséquences pour la santé;
- i) changements climatiques et réduction des risques de catastrophe.

Incidences du State of Knowledge Review : possibilités de synergies

14. Nombreuses sont les implications de l'examen de l'état des connaissances pour les travaux qui relèvent de la Convention ainsi que pour la mise en oeuvre du Plan stratégique et la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

15. La reconnaissance des contributions de la diversité biologique et des services écosystémiques connexes à la santé humaine renforce la raison d'être de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, favorisant par conséquent la réalisation des objectifs d'Aichi (voir également le paragraphe 30 ci-dessous). Les informations sur ces corrélations devraient être prises en compte dans les activités de sensibilisation du public en vertu de la Convention.

16. De même, le recensement des vecteurs du changement qui sont communs à l'appauvrissement de la diversité biologique et à la santé humaine semble indiquer que les communautés de la diversité biologique et de la santé pourraient s'allier pour combattre ces vecteurs. C'est ainsi par exemple que le changement d'affectation des sols et la dégradation des écosystèmes sont les principaux vecteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique et de l'éclosion de maladies infectieuses. Les deux tiers environ des maladies infectieuses humaines connues sont partagées avec des animaux et la plupart des maladies émergentes sont associées à la faune sauvage. La perturbation et la dégradation des écosystèmes provoquent un appauvrissement de la diversité biologique et sont souvent associées à une augmentation du nombre des maladies infectieuses. Les zones de vaste diversité biologique peuvent contenir de grands nombres d'agents pathogènes et, pourtant, la diversité biologique peut servir de facteur de protection pour prévenir la transmission, la préservation des écosystèmes pouvant par ailleurs contribuer à réduire l'exposition aux agents infectieux. Le nombre absolu d'agents pathogènes peut certes être élevé dans les zones de vaste diversité biologique mais la transmission des maladies aux êtres humaines est surtout déterminée par contact et, dans quelques cas, la diversité biologique peut servir à protéger contre l'exposition aux agents pathogènes au moyen de la concurrence des espèces hôtes et d'autres fonctions régulatrices. Et même, lorsque les causes de ces corrélations ne sont pas toujours claires, l'adoption de mesures pour combattre la perturbation et la dégradation des écosystèmes peut avoir pour bénéficiaires la santé comme la diversité biologique.

17. Au nombre des autres domaines dans lesquels la prise en compte des corrélations entre la diversité biologique et la santé peut aider à couvrir les vecteurs communs du changement figurent les suivants :

a) La pollution de l'air et de l'eau a une influence défavorable sur la santé humaine et la diversité biologique (en raison par exemple des impacts sur la diversité biologique de l'eutrophisation et des effets des proliférations d'algues ainsi que de leur contribution aux maladies respiratoires). L'application de mesures pour réduire la pollution peut donc les avantager toutes les deux;

b) Les changements climatiques et l'acidification des océans ont des impacts considérables sur la diversité biologique et la santé humaine. Ils peuvent conduire à des changements dans l'éventail des espèces et des agents pathogènes, contribuer à la fréquence, à l'intensité et aux impacts associés à des catastrophes météorologiques extrêmes et poser des menaces pour l'agriculture, l'alimentation et la sécurité alimentaire;

c) Les modes dominants de consommation et de production sont au nombre des principales causes d'appauvrissement de la diversité biologique et aggravent par ailleurs le fardeau des maladies non transmissibles pour la santé dans le monde. Il est possible par exemple de promouvoir des choix diététiques qui sont nutritifs, qui réduisent l'incidence de nombreuses maladies et ont aussi une empreinte environnementale moins marquée.

18. Il y a également des situations dans lesquelles des compromis entre les programmes de la santé et de la diversité biologique pourraient s'avérer nécessaires. Par exemple, la nécessité de conserver des zones qui contiennent des espèces vulnérables à l'extinction en créant des zones protégées pourrait être en conflit avec les besoins qu'ont les populations locales de ressources existantes comme la viande de brousse ou des plantes sauvages médicinales qui peuvent être essentielles pour la santé et la nutrition de ceux qui en dépendent. La création de zones protégées qui limitent l'accès des peuples autochtones et des collectivités locales à ces ressources peut nuire à la santé et au bien-être de ces populations. D'autre part, l'utilisation et le commerce non réglementés de ces espèces peuvent se solder par l'épuisement des ressources dont dépendent les habitants. Dans le même temps, un contact accru avec la vie sauvage et sa manutention, sa consommation et son commerce dangereux peuvent également contribuer à l'éclosion de maladies. La consultation, le partage des connaissances et la congestion peuvent aider à aligner les objectifs et les priorités et permettent le recensement de solutions plus intégrées pour concilier les objectifs en matière de diversité biologique et de santé qui se font la concurrence.

19. Compte tenu de l'ampleur des liens entre la diversité biologique et la santé, ils pourraient également contribuer à l'élaboration de solutions innovatrices qui maximisent les avantages accessoires. C'est ainsi par exemple que faire un meilleur usage de la diversité biologique dans les systèmes agricoles (y compris la diversité des cultures et les ennemis naturels des parasites) pourrait réduire la nécessité de faire appel à des pesticides potentiellement nuisibles. Cela non seulement atténuerait les risques pour la santé humaine mais contribuerait aussi à promouvoir la santé du sol, réduirait la diminution des pollinisateurs (avec les avantages qui en résultent pour la santé) et favoriserait la diversité biologique en général.

20. Un corpus de recherche qui émerge mais qui se développe rapidement donne à penser qu'il faudrait accorder une plus grande attention au rôle dans la santé humaine des microorganismes – la forme la moins visible mais la plus universelle de la diversité biologique sur Terre. Les interactions de microbes dans leurs communautés écologiques complexes ont des conséquences marquées pour la santé humaine qui influent sur notre physiologie et notre vulnérabilité aux maladies. Le microbiome humain (écosystèmes microbiens commensaux présents dans notre boyau, dans nos voies respiratoires et urinaires ainsi que sur notre peau) est en dialogue constant avec les systèmes microbiens environnementaux et peut contribuer aux risques de maladie ou les moduler, en particulier les maladies non transmissibles qui sont devenues la principale cause de décès dans le monde. Quelques maladies non transmissibles, y compris les maladies auto-immunes, le diabète du type 1, la sclérose en plaques, les troubles allergiques, l'eczéma,

l'asthme, les maladies inflammatoires intestinales et la maladie de Crohn peuvent être liées à une diversité microbienne épuisée dans le microbiome humain. De récents travaux de recherche montrent qu'un contact réduit des personnes avec le milieu naturel et la diversité biologique, et l'appauvrissement de la diversité biologique dans l'environnement élargi peuvent aboutir à une réduction de la diversité dans la microflore humaine, ce qui peut conduire à une dysfonction immune et à des maladies non transmissibles. L'utilisation d'agents antibiotiques et antimicrobiens peut également altérer la composition et la fonction du microbiome humain et limiter leur utilisation inutile donnerait des avantages pour la diversité biologique et la santé. De même, des impacts bénéfiques pour la santé mentale ont été associés à une plus grande exposition à la diversité microbienne. La conception innovatrice des villes et des logements peut accroître l'exposition à la diversité microbienne à laquelle nos systèmes physiologiques se sont habitués à connaître. Cela fournit un justificatif médical solide pour une augmentation de la diversité biologique et des espaces verts dans les villes modernes.

21. Pour obtenir des avantages accessoires tels que ceux qui sont décrits dans des paragraphes précédents, il faudra renforcer la communication et la coordination entre les secteurs de la diversité biologique et de la santé. Il sera également nécessaire d'améliorer la communication et la coordination avec d'autres secteurs comme l'agriculture, le développement urbain, la planification, l'énergie et les finances mais aussi de recenser et de réduire les incitations économiques perverses.

22. L'adoption systématique de l'analyse des risques, les évaluations de la vulnérabilité et les évaluations intégrées des impacts et des stratégies qui intègrent pleinement les impacts sur la diversité biologique et la santé humaine, y compris les impacts cumulatifs, sont fondamentales pour le recensement des mesures, politiques, plans et programmes destinés à gérer de manière proactive les risques de maladies infectieuses et non transmissibles associés aux changements de la diversité biologique, au commerce de la faune et de la flore sauvages et autres vecteurs d'éclosion de maladies et de mauvaise santé, y compris les facteurs socioéconomiques et comportementaux qui contribuent à ces menaces. Dans le même temps, l'élaboration de paramètres et d'indicateurs communs dans les secteurs de la santé et de la diversité biologique, couplés avec des outils d'évaluation économique, sera également nécessaire pour appuyer l'évaluation de mesures et la surveillance des impacts sur la diversité biologique et la santé humaine.

23. Le soutien de l'information scientifique concernant les politiques sectorielles est également essentiel pour le recensement de politiques, plans et mesures de conservation et de santé publique cohérents et intégrés, des approches d'intégration comme 'Un monde, une seule santé' pouvant apporter des contributions importantes à la réalisation de cet objectif. Toutefois, les savoirs scientifiques sur la diversité biologique et la santé humaine doivent également être éclairés par d'autres disciplines, y compris les sciences sociales, et d'autres formes de savoirs dont les savoirs traditionnels. Couplées avec une sensibilisation du public et un renforcement des capacités à grande échelle aux niveaux local, sous-national et national, ces éléments contribueront pour beaucoup à la compréhension, à la diffusion et à l'internalisation des avantages pour la santé qui sont associés à la diversité biologique et nécessaires pour les changements de comportement à grande échelle requis pour maximiser ces avantages.

Incidences du State of Knowledge Review : le contexte du programme de développement pour l'après 2015.

24. La prise en considération des liens entre la santé et la diversité biologique peut contribuer à l'intégration de la diversité biologique dans le programme pour le développement de l'après 2015 (conformément à la décision XI/22). Les objectifs du développement durables et objectifs connexes constituent un ensemble "intégrés et indivisibles"⁶. Le succès de l'exécution de chacun des objectifs et objectifs connexes est fonction de la capacité qu'ont les gouvernements de traiter les dimensions du développement durable comme un tout, y compris ses déterminants sociaux, économiques et

⁶ Projet de document final du Sommet des Nations Unies pour l'adoption du programme de développement pour l'après 2015. A/69/L.85.

environnementaux. Une approche universelle doit donc prendre en compte les synergies et compromis potentiels parmi les buts et objectifs complémentaires. Par conséquent, la prise en compte des liens entre la santé et la diversité biologique sera au cœur d'une mise en œuvre cohérente et couronnée de succès du programme et de la réalisation des objectifs du développement durable.

25. La prise en compte des liens entre la santé et la diversité biologique revêt une importance évidente pour l'objectif 3 (Garantir la bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges) comme pour les objectifs 14 (Préserver et utiliser de manière durable les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable et 15 (Restaurer, protéger et promouvoir une utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer de manière durable les forêts, lutter contre la désertification, stopper et remédier et combattre et inverser la dégradation des terres et mettre fin à la perte de biodiversité).

26. La pertinence des liens entre la santé et la diversité biologique dépasse le cadre de ces objectifs pour s'appliquer à plusieurs autres. C'est ainsi par exemple que les stratégies de conservation pour préserver de robustes populations d'espèces marines et terrestres sont non seulement une priorité fondamentale de la conservation de la diversité biologique mais donneraient également des dividendes considérables en matière de santé publique grâce à un accès continu aux ressources utilisées pour l'alimentation, les médicaments, la découverte biomédicale et pour appuyer les moyens de subsistance et en offrant des possibilités d'alléger le fardeau des maladies non transmissibles. Tenir compte des liens entre la santé et la diversité biologique sera également essentiel pour la réalisation d'autres objectifs et cibles. Par exemple :

a) Objectif 1 (Eradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, partout). D'importants éléments de cet objectif sont l'accès aux ressources naturelles et une plus grande résilience. La diversité biologique et les services écosystémiques en sont des parties essentielles dans les deux cas⁷ ;

b) Objectif 2 (Eradiquer la faim, garantir la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable). La sécurité alimentaire et nutritionnelle est une pierre angulaire du développement durable et des liens entre la santé et la diversité biologique et elles se prêtent en particulier à la réalisation de cet objectif comme en attestent les cibles 2.2, 2.4 et 2.5. L'augmentation de la diversité génétique des plantes et la création d'agro-écosystèmes plus divers non seulement contribuent à la nutrition humaine mais encore rendent les écosystèmes plus résilients aux impacts du changement climatique⁸;

c) Objectif 6 (eau et assainissement). Les hydro-écosystèmes jouent un rôle fondamental dans la réglementation et la garantie de la qualité de l'eau. La perturbation des écosystèmes d'eau douce,

⁷ Voir en particulier la cible 1.4 : "D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et toutes les femmes, en particulier les pauvres et les vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques ainsi qu'un accès aux services de base, [...]" et la cible 1.5 : "D'ici à 2030, accroître la résilience des pauvres et des personnes qui se trouvent dans des situations vulnérables et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux événements climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes économiques, sociaux et environnementaux".

⁸ Voir en particulier la cible 2.2 : "D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, [...]"; Cible 2.3 : "D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs d'aliments, en particulier les femmes, les peuples autochtones, les familles paysannes, les éleveurs et les pêcheurs, [...]"; et Cible 2.4 "D'ici à 2030, assurer des systèmes de production alimentaire durables et appliquer des pratiques agricoles résilientes qui accroissent la productivité et la production, qui aident à préserver les écosystèmes, qui renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux événements météorologiques extrêmes, aux sécheresses, aux inondations et autres catastrophes et qui améliorent progressivement la qualité des terres et des sols" et Cible 2.5 : "D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des plantes cultivées et des animaux d'élevage et domestiqués et leurs espèces sauvages connexes, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et promouvoir l'accès au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et savoirs traditionnels associés comme convenu à l'échelle internationale".

conjuguée à l'appauvrissement de la diversité biologique, et les espèces envahissantes, contribuent également au fardeau des maladies d'origine hydrique, liées à l'eau et autres maladies infectieuses⁹;

d) Objectif 11 (villes). L'exposition à la nature et aux espaces verts en milieux urbains contribue à la réalisation de cet objectif¹⁰;

e) Objectif 13 (climat). L'atténuation et l'adaptation fondées sur les écosystèmes offrent d'excellentes possibilités de réaliser cet objectif, en particulier la cible 13.1¹¹.

Incidences du State of Knowledge Review : pertinence des outils et orientations existants en vertu de la Convention

27. L'objectif qui consiste à préserver une planète saine afin de fournir des avantages qui entretiennent la vie et sont essentiels pour tous les habitants et, en particulier les pauvres des populations vulnérables, est ancré dans la vision et la mission du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (décision X/2). Les savoirs et la compréhension des liens complexes qui existent entre la santé humaine et la diversité biologique fournissent des arguments impérieux pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

28. Revêt dans ce contexte une importance particulière l'Objectif 14, lequel porte sur les écosystèmes et les services écosystémiques qui contribuent à la santé humaine, aux moyens de subsistance et au bien-être, l'accent étant mis explicitement sur les besoins des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que des personnes pauvres et vulnérables – groupes qui tendent à être particulièrement et directement tributaires de ressources naturelles. Selon l'analyse faite dans la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, c'est un des objectifs au titre desquels les progrès les plus lents ont été accomplis à ce jour. La prise en compte des liens entre la santé et la diversité biologique est fondamentale pour réaliser les objectifs pour la biodiversité décrits dans cet objectif et elle donne des raisons impérieuses au secteur de la santé pour chercher des mesures intégrées et coordonnées propres à préserver les services écosystémiques qui soutiennent la vie, la santé et le bien-être, en particulier parmi les collectivités tributaires de ressources.

29. Comme indiqué ci-dessus (paragraphe 16 et 17), la prise en compte des liens entre la santé et la diversité biologique peuvent contribuer à combattre les vecteurs communs de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la mauvaise santé. Le faire promouvra les objectifs d'Aichi du But A du Plan stratégique. Par exemple :

a) Cible 5 : Réduire le changement d'utilisation des sols et la dégradation des écosystèmes peut contribuer non seulement à la conservation de la diversité biologique mais aussi à la réduction du risque de maladies infectieuses tout en protégeant les écosystèmes qui fournissent des services essentiels.

b) Cible 8 : Réduire la pollution contribue non seulement à la conservation de la diversité biologique mais également à la santé grâce à une meilleure qualité de l'air et de l'eau et à une moins grande exposition aux produits chimiques.

30. La prise en compte des liens entre la santé et la diversité biologique peut aussi aider à favoriser la réalisation d'autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Par exemple :

a) Cible 1 : Les avantages pour la santé de la diversité biologique fournissent des arguments impérieux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et pour que le secteur de

⁹ Voir en particulier la cible 6.5 : "D'ici à 2030, appliquer une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière le cas échéant" et Cible 6.6: "D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes hydriques, y compris les montagnes, les forêts, les zones humides, les cours d'eau, les nappes aquifères et les lacs".

¹⁰ Voir en particulier la cible 11.7 : "D'ici à 2030, fournir un accès universel à des espaces verts et publics sûrs, inclusifs et accessibles, en particulier pour les femmes et les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant d'incapacités".

¹¹ Cible 13.1: "Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux dangers liés au climat et aux catastrophes naturelles dans tous les pays".

la santé le préconise. Ces arguments devraient être inclus dans les activités qui relèvent de la cible 1 pour promouvoir la prise de conscience des valeurs de la diversité biologique.

b) Cible 11 : Les aires protégées peuvent sauvegarder des services écosystémiques clés et elles sont les dépositaires d'une diversité génétique essentielle pour la médecine traditionnelle et la découverte biomédicale. Elles contribuent aussi à la santé mentale et à l'activité physique de même qu'aux dimensions élargies de la santé et du bien-être, y compris la santé des peuples autochtones et des communautés locales. Toutefois, comme indiqué ci-dessus (paragraphe 18), il peut également y avoir des compromis à prendre en considération.

c) Cible 13 : La conservation des ressources génétiques est vitale pour les futures améliorations des cultures et du bétail ainsi que pour la découverte biomédicale et elle fournit par conséquent une autre raison d'être à l'appui de cette cible.

d) Cible 18 : Les savoirs traditionnels sont l'assise de la médecine traditionnelle et ils soutiennent les dimensions élargies de la santé dont les dimensions culturelles et spirituelles, la santé communautaire et l'équité.

31. Les liens entre la diversité biologique et la santé humaine devront également être pris en compte dans l'exécution des programmes de travail qui relèvent de la Convention comme par exemple dans les programmes de travail thématiques sur la diversité biologique agricole, la diversité biologique de forêts et la diversité biologique marine ainsi que dans ses questions intersectorielles comme les aires protégées, la restauration des écosystèmes, les savoirs traditionnels, l'utilisation durable, le changement climatique et d'autres.

32. D'autre part, de nombreux programmes de travail, initiatives et orientations en vertu de la Convention fournissent des outils utiles pour traiter des liens entre la santé et la diversité biologique, maximiser les bénéfices accessoires potentiels et minimiser les compromis. Y figurent :

- a) L'approche écosystémique (décision V/6);
- b) Lignes directrices facultatives pour l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans les études de l'impact sur l'environnement (décision VIII/28);
- c) Akwé: Kon - Lignes directrices facultatives pour la conduite d'études sur les impacts culturels, environnementaux et sociaux des projets d'aménagement ou des aménagements susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés ou sur ces terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales (décision VII/16);
- d) Plan d'action 2015-2020 pour l'égalité entre les sexes (décision XII/7);
- e) Le programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5) et l'initiative internationale sur la pollinisation (décision VIII/23B);
- f) L'initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition (décision VIII/23A);
- g) Activités consacrées à la gestion durable de la vie sauvage (décision VII/18 et décisions connexes);
- h) Orientations sur les approches écosystémiques de l'atténuation et l'adaptation en matière de changement climatique (décision X/33).

Incidences du State of Knowledge Review : étapes additionnelles

33. Comme suite aux messages clés contenus dans le résumé du *State of Knowledge Review* (UNEP/CBD/SBSTTA/19/6/Add.1) et au débat à venir, un certain nombre d'éléments d'orientation à l'intention des Parties sont suggérés dans le projet de recommandation à la section IV.

III. RECOMMANDATION PROPOSÉE

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques souhaitera peut-être recommander que la Conférence des Parties, à sa treizième réunion, adopte une décision dont le libellé serait le suivant :

*L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,
Rappelant la décision XII/21,*

Accueillant avec satisfaction le mémorandum d'accord signé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'Organisation mondiale de la santé,

*Accueillant également avec satisfaction la publication par l'Organisation mondiale de la santé et le Secrétariat de la Convention de *Connecting Global Priorities: Biodiversity and Human Health, a State of Knowledge Review*,*

*Prenant note du rapport de la Rockefeller Foundation-Lancet Commission on Planetary Health, *Safeguarding human health in the Anthropocene epoch*,*

Reconnaissant que la diversité biologique et la santé humaine sont liées entre elles de différentes manières,

Reconnaissant également que la diversité biologique donne lieu à des avantages pour la santé humaine, notamment comme source d'aliments, de nutrition, de médicaments traditionnels et de découverte biomédicale en soutenant le fonctionnement et la résilience des écosystèmes ainsi que la prestation de services écosystémiques essentiels, et en offrant des options pour s'adapter à l'évolution des besoins et des circonstances,

Reconnaissant en outre que la diversité biologique peut être liée à des effets négatifs pour la santé, notamment à travers des organismes pathogènes,

Reconnaissant également qu'un certain nombre de vecteurs du changement comme le changement d'affectation des sols, la pollution de l'air et de l'eau et les espèces exotiques envahissantes influent négativement sur la diversité biologique et la santé en parallèle,

Reconnaissant que les interventions du secteur de la santé peuvent avoir des impacts aussi bien négatifs que positifs sur la diversité biologique et que les interventions liées à la diversité biologique peuvent avoir des impacts aussi bien négatifs que positifs sur la santé humaine,

Notant qu'une meilleure prise en compte des liens entre la santé et la diversité biologique pourrait contribuer à l'amélioration de nombreux aspects de la santé humaine, y compris la nutrition, réduisant le fardeau mondial des maladies infectieuses et non transmissibles, améliorant la santé et le bien-être mentaux,

Notant également que la reconnaissance des avantages pour la santé de la diversité biologique renforce la raison d'être de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et qu'elle contribue ainsi à la mise en oeuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique et à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité,

Soulignant que les liens entre la santé et la diversité biologique sont au coeur de l'exécution du programme de développement pour l'après 2015 et de la réalisation des objectifs du développement durable,

Reconnaissant que les avantages pour la santé de la diversité biologique sont en grande partie tributaires de dimensions sociales et peuvent être propres aux cultures et écosystèmes locaux, que les hommes et les femmes ont souvent des rôles différents dans la gestion des ressources naturelles et que les

communautés pauvres et vulnérables ainsi que les femmes et les enfants, sont souvent très tributaires de la diversité biologique et des écosystèmes pour les aliments, les médicaments, l'eau potable et d'autres services,

Mettant en évidence l'importance des savoirs traditionnels ainsi que des savoirs scientifiques conventionnels pour réaliser les avantages de la diversité biologique pour la santé,

Soulignant la valeur du concept "Un monde, une seule santé" pour aborder la question intersectorielle de la diversité biologique et de la santé humaine en tant qu'un concept intégré conforme à l'approche écosystémique (décision V/6)¹²,

1. *Prend note* des messages clés contenus dans le résumé du document *Connecting Global Priorities: Biodiversity and Human Health, a State of Knowledge Review* (UNEP/CBD/SBSTTA/6/Add.1);

2. *Encourage* les Parties et autres gouvernements, faisant usage du *State of Knowledge Review* et de ses messages clés, à promouvoir la compréhension des liens entre la santé et la diversité biologique afin de maximiser les avantages pour la santé, tenant compte des compromis et, dans la mesure du possible, des vecteurs communs de risques pour la santé et de l'appauvrissement de la diversité biologique;

3. *Invite* les Parties et autres gouvernements à faire usage des orientations ci-dessous sur des domaines *spécifiques*, selon que de besoin, pour réaliser l'objectif énoncé dans le paragraphe 2 ci-dessus :

a) *Approvisionnement en eau et assainissement.* Dans les politiques et programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, y compris la planification et la conception d'infrastructures liées à l'eau, tenir compte du rôle joué par les écosystèmes terrestres et d'eau douce en tant qu'"infrastructures naturelles" dans la réglementation de la quantité, de la qualité et de l'approvisionnement en eau douce, protéger ces écosystèmes et prendre en compte les vecteurs de leur perte et dégradation, y compris le changement d'utilisation des sols, la pollution et les espèces envahissantes;

b) *Production agricole.* Améliorer l'utilisation des cultures, du bétail et de la diversité biologique associée dans les écosystèmes agricoles pour contribuer à des augmentations durables de la production comme à une réduction de l'utilisation de pesticides et d'autres facteurs de production chimiques, ce qui sera bénéfique pour la santé humaine et l'environnement, notant la pertinence à cet égard du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5) et l'initiative internationale sur les pollinisateurs (décision VIII/23B);

c) *Alimentation et nutrition.* Promouvoir l'utilisation de la diversité des plantes et du bétail ainsi que l'utilisation durable et sans danger des aliments sauvages pour contribuer à la nutrition humaine et à la diversité diététique, y compris en mettant à disposition des informations sur la valeur nutritive de divers aliments, en vue d'améliorer la santé humaine et de promouvoir des régimes alimentaires durables, y compris au moyen d'informations appropriées et d'activités de sensibilisation du public, de la reconnaissance des cultures alimentaires traditionnelles, nationales et locales, et l'utilisation de stimulants économiques et sociaux d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire, notant la pertinence à cet égard des initiatives intersectorielles sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition (décision VIII/23A);

d) *Etablissements humains.* Dans la planification, la conception, le développement et la gestion des villes, tenir compte du rôle potentiel de la diversité biologique, en particulier le rôle joué par la végétation dans l'amélioration de la qualité de l'air et celui joué par les espaces verts dans la promotion

des avantages psychologiques et physiologiques ainsi que dans la promotion des échanges entre les microbes environnementaux et le microbiome humain;

e) *Gestion des écosystèmes et maladies infectieuses.* Promouvoir une approche intégrée (“Un monde, une seule santé”) de la gestion des écosystèmes, des établissements humains associés et du bétail, minimisant la perturbation inutile des systèmes naturels et les contacts inutiles entre les êtres humains, le bétail et la vie sauvage pour ainsi réduire le risque de maladies infectieuses, y compris les maladies zoonotiques et les maladies transmises par vecteur;

f) *Santé et bien-être mentaux.* Promouvoir les possibilités d’interactions entre les personnes, en particulier les enfants, et les milieux naturels afin de promouvoir la santé mentale et d’encourager les activités physiques et favoriser le bien-être culturel, en particulier dans les zones urbaines;

g) *Médecine traditionnelle.* Promouvoir l’utilisation durable, la gestion et le commerce de plantes et d’animaux utilisés dans la médecine traditionnelle, protéger les savoirs médicaux traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales, et promouvoir des pratiques sûres et culturellement sensibles ainsi que l’intégration et le partage des savoirs et des expériences entre les praticiens de la médecine traditionnelle et la communauté médicale élargie;

h) *Découverte biomédicale.* Conserver un niveau élevé de diversité biologique dans les zones terrestres, d’eau douce, côtières et marines, protéger les savoirs traditionnels et promouvoir l’accès aux ressources génétiques ainsi que le partage juste et équitable découlant de leur utilisation;

i) *Impacts des produits pharmaceutiques.* Eviter l’usage excessif et l’utilisation routinière inutile d’agents antibiotiques et antimicrobiens, dans la médecine humaine comme dans la pratique vétérinaire, afin de réduire les dommages causés à la diversité microbienne bénéfique et symbiotique et d’atténuer le risque de résistance aux antibiotiques; mieux gérer l’utilisation et l’élimination des produits chimiques entraînant des troubles endocriniens pour empêcher qu’ils ne causent des dommages aux personnes et à la diversité biologique; et réduire l’utilisation inappropriée de médicaments anti-inflammatoires non stéroïdiens qui menacent les populations de la vie sauvage;

j) *Conservation des espèces et des habitats.* Dans l’application des politiques visant à protéger les espèces et les habitats, y compris les aires protégées, éviter de limiter l’accès des communautés locales, en particulier des communautés pauvres et tributaires de ressources, notamment les peuples autochtones, aux aliments sauvages et autres ressources essentielles ainsi que leur utilisation coutumière durable;

k) *Restauration des écosystèmes.* Dans la promotion et l’exécution d’activités de restauration des écosystèmes, évaluer et minimiser les risques posés par le rétablissement à proximité des établissements humains d’habitats qui abriteraient des agents de maladies infectieuses;

l) *Changements climatiques et réduction des risques de catastrophe.* Dans l’analyse et l’application de mesures d’adaptation, d’atténuation et de réduction des risques de catastrophe fondées sur les écosystèmes, donner la priorité aux mesures qui contribuent ensemble à la santé humaine et à la conservation de la diversité biologique et des écosystèmes vulnérables, qui soutiennent la santé, le bien-être, la sécurité et la sûreté des populations humaines vulnérables et qui renforcent la résilience;

4. *Encourage* les Parties et les autres gouvernements, afin de réaliser l’objectif et de mettre les orientations qui *figurant* dans les paragraphes 2 et 3 ci-dessus, :

a) à faciliter le dialogue entre les organismes chargés de la diversité biologique et ceux chargés de la santé, et avec ceux chargés d’autres secteurs concernés, à tous les niveaux de l’Etat;

b) à veiller à ce que soient dûment pris en compte les liens entre la santé et la diversité biologique dans l’élaboration et l’actualisation des politiques, stratégies, plans et comptes, y compris les stratégies de santé, les stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique et les stratégies de développement durable;

c) à renforcer les capacités nationales de surveillance et la collecte de données, y compris les capacités de surveillance intégrées et les systèmes d'alerte rapide, qui permettent aux systèmes de santé d'anticiper les menaces pour la santé publique résultant de la dégradation des écosystèmes, de s'y préparer et d'y répondre;

d) à tenir compte des liens entre la santé et la diversité biologique dans les évaluations d'impact sur l'environnement, les évaluations des risques et les évaluations environnementales stratégiques ainsi que dans les évaluations des impacts sur la santé, l'évaluation économique et l'évaluation des compromis;

e) à évaluer, combattre et surveiller les impacts négatifs indésirables et non intentionnels des interventions de la diversité biologique sur la santé et des interventions de la santé sur la diversité biologique;

f) à recenser les possibilités et faire la promotion d'un mode de vie et de consommation sain ainsi que des changements de comportement qui favoriseraient la diversité biologique et la santé, s'inspirant pour ce faire d'informations et d'expériences de programmes de santé publique;

g) à élaborer des programmes pluridisciplinaires d'éducation, de formation, de renforcement des capacités et de recherche sur les liens entre la santé et la diversité biologique, utilisant à cette fin des approches intégratives, à différents niveaux et différentes échelles spatiales et temporelles; et

h) à envisager la nécessité de renforcer la capacité des ministères et organismes de la santé à tenir compte des liens entre la santé et la diversité biologique afin de soutenir les approches de caractère préventif en matière de santé et de promouvoir les dimensions multiples de la santé et du bien-être.

5. *Encourage également* les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées :

a) à élaborer des paramètres, indicateurs et outils intégrés pour faciliter l'analyse, l'évaluation, la surveillance et l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies, plans et programmes de santé et vice versa;

b) à mettre au point et compiler des boîtes à outils, y compris des guides de bonne pratique, destinées à conscientiser et maximiser les bénéfices accessoires de la diversité biologique et de la santé, y compris dans le contexte de la mise en œuvre des objectifs du développement durable et du programme de développement pour l'après 2015.

6. *Encourage en outre* les Parties, les autres gouvernements ainsi que les organisations et organismes de financement concernés à promouvoir et soutenir des recherches additionnelles sur les liens entre la santé et la diversité biologique, y compris sur les questions suivantes :

a) les rapports entre la diversité biologique, la dégradation des écosystèmes et l'éclosion de maladies infectieuses, y compris les effets de la structure et de la composition des communautés, la perturbation des habitats et les contacts entre les êtres humains et la vie sauvage, ainsi que les incidences pour l'utilisation des sols et la gestion des écosystèmes;

b) les liens entre les cultures, le bétail et la diversité biologique associée dans les écosystèmes agricoles, la diversité diététique et la santé;

c) les liens entre la composition et la diversité du microbiome humain, et la diversité biologique dans l'environnement et les incidences pour la planification, la conception, la construction et la gestion d'établissements humains;

d) la signification pour la santé de la diversité biologique marine.

7. *Prie* le Secrétaire exécutif de collaborer avec l'Organisation mondiale de la santé et les autres organisations concernées pour promouvoir et faciliter l'application de la présente décision, y

compris au moyen de la diffusion à grande échelle du *State of Knowledge Review* dans différentes langues, de l'élaboration de boîtes à outils et de guides de bonne pratique, et de soutenir le renforcement des capacités ainsi que l'exécution des tâches décrites dans le paragraphe 9 de la décision XII/21, sous réserve des ressources disponibles.
